

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01243 Numéro SIREN : 823 673 033 Nom ou dénomination : 3T DEVELOPPEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2020 sous le numéro de dépôt 6446

2020006446

CHRISSAND CONSEILS ET ASSOCIES

3T DEVELOPPEMENT SAS

Page : 2

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	167 500		167 500	70 000
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	36 171	7 275	28 896	11 247
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	42 300		42 300	45 080
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	40 952		40 952	1 452
	TOTAL (II)	286 923	7 275	279 648	127 779
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	14 400		14 400	36 000
	Autres créances	1 524 707		1 524 707	325 691
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				
	694 602			694 602	22 552
	Charges constatées d'avance	2 946		2 946	2 269
	TOTAL (III)	2 236 655		2 236 655	386 513
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 523 578	7 275	2 516 303	514 292
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				40 952	1 452
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau	(148 061)	(6 321)
	Résultat de l'exercice	1 121 005	9 760
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		978 445	8 439
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	793 273	73
	Emprunts et dettes financières divers	591 712	453 429
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 655	43 522
	Dettes fiscales et sociales	75 219	8 829
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		1 537 859	505 853
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 516 303	514 292
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 121 005.42	9 760.07
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		787 359	505 853
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		521	73

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 516 303 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 484 648 euros** et un total **charges** de **363 643 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 121 005 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

1- Les immobilisations incorporelles sont constituées d'un droit d'entrée pour les franchises Pitaya et Fitnesspark. La franchise n'étant pas exploitée à la clôture, le droit n'a pas été amorti au 31/12/2019.

2- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Les immobilisations corporelles sont constituées d'agencements, de matériels informatiques et de mobilier. Elles sont amorties selon un mode linéaire selon la durée suivante :-

Matériel informatique : linéaire sur 3 ans

Mobilier : linéaire sur 5 ans

Agencements : linéaire sur 8 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3- Les immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation dans 8 filiales dont les informations chiffrées figurent en annexe ci-après.

Parmi ces 8 filiales, quatre ont été acquises au cours de l'exercice à sa constitution :

- Prise de participation de 100% dans la SAS WTN au capital de 1 000 € ,
- Prise de participation de 100% dans la SAS RC51 au capital de 1 000 € ,
- Prise de participation de 6% dans la SAS DEL HOLDING au capital de 60 € ,
- Prise de participation de 6% dans la SAS MOTA HOLDING au capital de 60 € ,

Des avances ont été consenties aux filiales pour un montant global de 856 398 euros à la clôture.

Compte tenu des perspectives d'avenir sur le prochain exercice pour l'ensemble des filiales, en particulier leur capacité à être bénéficiaire, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Information d'un événement post-clôture - Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

En raison de la nature de son activité, les entreprises filiales ont dû fermer leur établissement en date du 15 mars 2020 et par conséquence n'ont pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise (le 03/06/2020), celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel pour 100 % du personnel ;
- Par ailleurs, l'entreprise a conclu avec son bailleur un gel de ses loyers commerciaux, sans pénalités jusqu'à la réouverture de ses restaurants ;
- L'entreprise a renégocié ses covenants bancaires de telle sorte qu'elle ne soit pas en défaut pour la période de 6 mois.

Eu égard à ces mesures et à la situation à la date de l'arrêté des comptes (le 29/05/2020), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	70 000		110 000		12 500	167 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000		110 000		12 500	167 500
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	5 751		2 131			7 882
	Matériel de transport			20 000			20 000
	Matériel de bureau, mobilier	5 808		2 481			8 288
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 559		24 612			36 171
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	45 080		2 220		5 000	42 300
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 452		39 500			40 952
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	46 532		41 720		5 000	83 252
TOTAL		128 091		176 332		17 500	286 923

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SARL JSR		494 150		98,00	176 370
SARL ART THAI 2 LIONS		306 144		98,00	299 454
SARL CF37		14 160		98,00	103 482
SARL INJ		75 632		98,00	143 181
SAS WTN		1 000		100,00	
SAS RC51		1 000		100,00	
2. Participations (10 à 50 %)					
SAS DEL HOLDING (6%)		1 000		6,00	
SAS MOTA HOLDING (6%)		1 000		6,00	
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au
			Dotations	Diminutions	31/12/2019
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	82	1 670	470	1 282
	Matériel de transport		5 139	1 111	4 028
	Matériel de bureau, mobilier	230	2 334	599	1 965
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312	9 143	2 180	7 275
TOTAL		312	9 143	2 180	7 275

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1 5c du C.G.I					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	40 952	40 952	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	14 400	14 400	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 589	32 589	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 450 187	1 450 187	
	Débiteurs divers	41 931	41 931	
	Charges constatées d'avances	2 946	2 946	
TOTAL DES CREANCES		1 583 005	1 583 005	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	521	521		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	792 752	42 252	750 500	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	77 655	77 655		
	Personnel et comptes rattachés	12 940	12 940		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 828	9 828		
	Impôts sur les bénéfices	48 988	48 988		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 400	2 400		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 064	1 064		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	591 712	591 712		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 537 859	787 359	750 500	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		790 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		(2 077)			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		3 395
Autres créances		3 395
ASSOCIES - COMPTES COURANTS	2 416	
INTERET COURUS SUR DAT	979	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		14 454
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 273
<i>INTERET COURUS SUR EMPRUNTS</i>	<i>2 752</i>	
<i>PROV AGIOS / SERVICE BANCAIRES</i>	<i>521</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 234
<i>FRS FACT NON PARVENUES</i>	<i>2 234</i>	
Dettes fiscales et sociales		8 946
<i>DETTES PROV CP</i>	<i>6 043</i>	
<i>CHARGES / CP</i>	<i>2 002</i>	
<i>CAP FORMATION CONTINUE</i>	<i>901</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			2 946	
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL			2 946	

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	50,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	50,0000	5 000,00

3T DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 rue Gutenberg
37300 JOUE LES TOURS
823 673 033 RCS TOURS

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE NOTRE SOCIETE

1-EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les principaux chiffres clés du compte de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont les suivants :

Chiffre d'affaires net (HTVA)	120 000 €
Total des produits d'exploitation	120 023 €
Total des charges d'exploitation	280 204 €
En ce compris :	
• Les salaires et traitements pour	80 927 €
• Les charges sociales pour	41 564 €
• Les dotations aux amortissements sur immobilisations pour	6 963 €

Résultat d'exploitation	-160 181 €
Résultat financier	185 729 €
Résultat courant avant impôt	25 548 €
Résultat exceptionnel	1 144 445 €
Impôt sur les bénéfices	48 988 €
Résultat de l'exercice	1 121 005 €

Nous vous indiquons ci-après l'évolution des principaux postes du bilan entre les exercices 2018 et 2019 :

	2019	2018
<u>ACTIF</u>		
• Actif Immobilisé	279 648 €	127 779 €
• Actif circulant	2 236 655 €	386 513 €
<u>PASSIF</u>		
• Capitaux propres	978 445 €	8 439 €
• Dettes	1 537 859 €	505 853 €

En outre, les renseignements contenus dans l'annexe des comptes vous permettent d'apprécier les autres éléments significatifs du bilan.

Résultat de cette activité - Commentaires

La Société a une activité de holding active et animatrice d'un groupe constitué de six entités.

La société a facturé à l'ensemble de ses filiales dès l'ouverture des restaurants.

La clientèle est composée uniquement que des filiales du groupe.

Compte tenu de la nature et de l'importance des charges d'exploitation, la structure dégage un résultat d'exploitation de -160k€.

Le résultat financier de la société est positif en raison des quelques produits générés par sa trésorerie placée.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 1 144K, le bénéfice de l'exercice ressort à 1 121 005 €.

La société ne compte que 4 salariés.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

La société a eu recours à des investissements agencement, aménagement des nouveaux locaux ainsi que du matériel informatique suite aux nouvelles embauches.

Notre groupe n'étant pas soumis aux normes IFRS et toutes les entreprises contrôlées par la Société de façon exclusive ou conjointe ou dans lesquelles elle exerce une influence notable présentant, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable par rapport à la nécessité de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble des entreprises du groupe, il a été décidé, en application des dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit) de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention spécifique dans l'annexe aux comptes annuels

2 -PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le *31 Décembre 2019* ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

3 -AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à *1 121 005.42* euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : *1 121 005.42* euros.

Affectation

- A titre de dividendes la somme de..... *490 000.00*Euros
Soit un dividende net de *4 900.00* euros par action)
- Le solde au report à nouveau,soit *631 005.42* euros
Ainsi porté de *2 929.30* euros à *633 944.72* euros

Ces dividendes sont éligibles en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les associés personnes physiques pourront en bénéficier.

Un acompte sur dividendes de *151 000* euros a été versé au cours du 2eme trimestre 2019 ; le solde sera versé le 15/09/2020.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du troisième exercice social et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

4 -DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5 -EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

En raison de la nature de son activité, les entreprises filiales ont dû fermer leur établissement en date du 15 mars 2020 et par conséquent n'ont pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de la société (le 03/06/2020), celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

La société a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;

- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel pour 100 % du personnel

- Par ailleurs, la société a conclu avec son bailleur un gel de ses loyers commerciaux, sans pénalités jusqu'à la réouverture de ses restaurants ;

- La société a renégocié ses covenants bancaires de telle sorte qu'elle ne soit pas en défaut pour la période de 6 mois.

Eu égard à ces mesures et à la situation à la date de l'arrêté des comptes (le 29/05/2020), la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

6 -ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7 -EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société continuera à perpétuer la réalisation de prestations pour les sociétés du groupe et continuera son développement.

8 -ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLES

La situation des filiales est constatée dans le tableau réglementaire annexé au bilan.

Par ailleurs, vous trouverez annexé au présent rapport, les rapports de gestion des filiales JSR et ART THAI 2 LIONS, INJ et CF37 devant être présentés à l'occasion des assemblées générales annuelles, tenues ce jour pour chacune d'elles, vous donnant toutes informations utiles à propos de leur activité et de leurs perspectives d'avenir.

9 -PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris de participations pour 4 sociétés, à savoir :

- 100% dans la SAS WTN au capital de 1000 euros
- 100% dans la SAS RC51 au capital de 1000 euros
- 6% dans la SAS DEL HOLDING au capital de 60 euros
- 6% dans la SAS MOTA HOLDING au capital de 60 euros

10 -PARTICIPATIONS CROISEES – ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La société n'est pas impliquée dans des participations croisées.

Elle n'est titulaire d'aucune action d'auto-contrôle.

11 -INFORMATION SUR LES DELAIS DE-PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice, 31 décembre 2019, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance ainsi que celui au 31 décembre 2018 :

Exercice 2018

	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
Date échéance				
31/12/2018	1 784.24 euros	1 386.44 euros	36 080.64 euros	0 euros

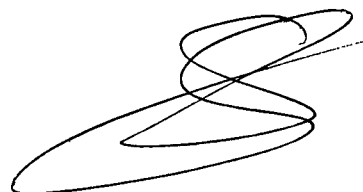
Exercice 2019

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2019	7 119.02 euros	954 euros	126 euros	67 200 euros

12 -CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

Le Président
Mr Axel TOLAN





3 T DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée
Siège social : 16 bis rue Gutenberg
37300 JOUE LES TOURS
RCS TOURS 823 673 033

Rapport du commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la SAS 3T DEVELOPPEMENT,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3T DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le traitement comptable des avances consenties aux filiales et participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

KM

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

KM :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
-
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 1^{er} septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

H&M COMMISSARIAT AUX COMPTES
Katelle MARCHADIER



3T DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 16 rue Gutenberg
37300 JOUE LES TOURS
823 673 033 RCS TOURS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2020
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 121 005.42 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 121 005.42 euros.

Affectation

- A titre de dividendes la somme de..... 490 000.00Euros
Soit un dividende net de 4 900.00 euros par action)
- Le solde au report à nouveau,soit 631 005.42 euros
Ainsi porté de 2 929.30 euros à 633 944.72 euros

Ces dividendes sont éligibles en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les associés personnes physiques pourront en bénéficier.

Un acompte sur dividendes de 151 000 euros a été versé au cours du 2ème trimestre 2019 ; le solde sera versé le 15/09/2020.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du troisième exercice social et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

